

Les Dernières Nouvelles d'Alsace, 20 janvier 2015

Tarir le désir du djihad

Strasbourg et Schiltigheim ont accueilli, hier, la commission d'enquête sénatoriale sur la lutte contre les réseaux djihadistes. Rapport attendu au printemps.

« **L**e Patriot Act à l'américaine s'est pas adapté à notre pays. » Nathalie Goulet, sénatrice (UDI) de l'Orne, sans déformer les travaux de la commission d'enquête sénatoriale qu'elle préside, en a donné la tonalité. « Nous travaillons sur trois volets : le lien social et la façon d'empêcher la radicalisation, le renseignement – et nous plaiderons non pour changer les textes, mais pour accroître les moyens – enfin, le financement des réseaux. »

La commission, qui a commencé ses travaux en octobre 2014, a jusqu'ici travaillé dans une grande discrétion. « On ne peut pas auditionner des spécialistes du renseignement devant les médias », commente le rapporteur Jean-Pierre Sauer (PS, Loiret).

« Sinon, ils ne disent rien ou ne parlent qu'en langue de bois... » La délégation venue hier en Alsace a rompu pour la première fois ce silence. À l'issue d'une série d'auditions et de visites à Strasbourg et Schiltigheim, Nathalie Goulet, Jean-Pierre Sauer, et le nouveau coprésident de la commission, le sénateur alsacien André Reichardt (UMP), ont fait un point sur leurs travaux devant la presse.

Face aux jeunes Français qui s'engagent du djihad, « il nous faut travailler sur les départs et les retours », a jugé Nathalie Goulet. Pourquoi avoir choisi l'Alsace,



Plusieurs des membres de la commission d'enquête hier soir au lycée Emile-Mathis de Schiltigheim. En 4^e, 5^e et 6^e positions à partir de la gauche, André Reichardt, coprésident, Jean-Pierre Sauer, rapporteur, et Nathalie Goulet, présidente. *Photo : mas - L'Estre*

après un déplacement à la frontière entre l'Irak et la Syrie, avant un voyage aux États-Unis ? « Parce qu'il y a ici des éléments particuliers », a expliqué André Reichardt. La proximité de l'Allemagne et de la Suisse, avec le passage possible par les aéroports de Francfort et de Bâle-Mulhouse, la réalité européenne de Strasbourg et au lycée professionnel Emile-Mathis de Schiltigheim.

radicalisation et de départs. La délégation s'est ainsi déplacée à la grande mosquée de Strasbourg, pour rencontrer des membres du conseil régional du culte musulman, a vu aussi le grand rabbin de Strasbourg René Gutman, et s'est rendue à l'Europe pour parler du contrat local de sécurité, à la maison d'arrêt de Strasbourg et au lycée professionnel Emile-Mathis de Schiltigheim.

d'administration comme élu régional. « Il n'y a eu aucun incident ici pour la minute de silence », a rapporté Nathalie Goulet. La commission, qui compte au total 21 membres des six groupes politiques du Sénat, doit rendre son rapport fin mars ou début avril. « Nous espérons aboutir à des préconisations appuyées par tous », explique Jean-Pierre Sauer. « Il serait significatif qu'elles soient signées par des élus de tous les groupes. » L'ancien ministre insistait à la fois sur la sécurité – « Il faut des écoles, du renseignement, etc. » – mais « dans un état de droit attaché à la liberté et à la sécurité qui permet cette liberté ».

Le gouvernement devrait annoncer sous peu des mesures d'urgence, explique Nathalie Goulet. « Nous, nous faisons un travail de fond : on ne traite pas la radicalisation en quelques semaines. » Et la sénatrice de l'Orne a mis en garde contre ceux qui se vendraient prior de la nationalité française ceux qui se lancent dans le djihad – et les mettra à Cayenne ? – alors qu'eux-mêmes brisent leur passeport ! »

JACQUES FORTIER

CONSEIL DU CULTE MUSULMAN ET DÉLIT DE BIASPHEME : « LE TEMPS DE LA RÉFLEXION »

Depuis les événements tragiques des 7 et 9 janvier, la question de l'abrogation du délit de blasphème en vigueur en Alsace-Moselle a pris « une dimension symbolique forte », souligne le Conseil régional du culte musulman d'Alsace où la question fait débat (DNA du samedi 17 janvier). Les avis divergent sur cette question : réaffirmer les diverses sensibilités composant le CRCM Alsace », expliquent le président et les deux vice-présidents.

Après avoir rappelé qu'il a « vigoureusement dénoncé les attaques des 7 et 9 janvier et les tentatives à la liberté », le Conseil estime que « le temps n'est pas venu de modifier nos règles de droit. Le temps est venu de comprendre comment l'irréversible a pu arriver dans notre pays. Dans un esprit d'apaisement, et compte tenu des nombreux chantiers dans lesquels il est engagé, le CRCM Alsace se réserve le temps de la réflexion sur le sujet sensible et complexe de l'abrogation de cette disposition du Code pénal local ».